

AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
DE LA COMMUNE DE PERIGNEUX

AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
POUR
L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Entre

La commune de Périgueux, représentée par son maire, Monsieur Michel ROBIN, dûment autorisé à cet effet par délibération n° *20 052504* du *25 mai 2020*, ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,
Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 27 décembre 2018 et l'avenant n°1 en date du 5 décembre 2023.

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

Objet de l'avenant n° 2 :

Article 1 : L'annexe 1 référencée à l'article 1 de l'avenant n° 1 et relatif au service mis à disposition de l'article 3 de la convention est remplacée :

En 2024 et 2025, sur le territoire de Loire Forez, des voies communales ont été créés ou revêtues, des voies privées de lotissement ont été classées dans le domaine public communal. Par application de l'intérêt communautaire en matière de voirie, ces voies supplémentaires ont donc été transférées à Loire Forez agglomération. D'autres voies ont été remunicipalisées car déclassées du domaine public ou originellement transférées par erreur.

La commune étant concernée par un ou plusieurs transferts de voies, le périmètre d'intervention pour l'entretien des voies communautaires situées sur son territoire évolue donc à compter de 2025. Ainsi, il convient de remplacer l'annexe n° 1 de l'avenant n° 1

Article 2 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Périgueux....., le 10/02/2026.....

Pour la commune de
Périgueux

Pour Loire Forez agglomération

Le maire
Michel ROBIN



	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	730,76 €	1 agent/20€/h+1 véhicule équipé 15€/h		1 passage à 30km/h/mois sur les votes+ coef maj//com 730,76 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre XI*((20+2)+15)*3,5	1 925,00 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ t d enrobé froid	1 360,00 €	10T d'enrobé froid 3 285,00 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatique	5 219,70 €	xkm de pluriét bon/5 ans Soit 5,2T de PATA 5 219,70 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan	11 300,00 €	1 agent, 1 tracteur, 1 épareuse		2 PASSAGES/an 11 300,00 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan	8 640,00 €	2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne		29 145 Mètres de fossés tous les 8 ans soit 3 600m/ans 8 640,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	644,88 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	1 197,63 €	172 Eléments de signa 10 STOP ET 50 CLP/10ans autres /30ans 1 842,50 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	360,00 €	STOP ET CLP/5ans 360,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan				
L'élagage des arbres d'alignement	Voir plan	2 016,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté		(32 arbresX63€)/ x années 2 016,00 €
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	350,00 €	1 agent+1Véhicule équipé 2h/OA/an		5 OA 350,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nétoyage, création et réparation	2 773,37 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocureur pour l'entretien	630,00 €	Hydrocure de 105 ouvrages/an+ 4,5 réparations 3 403,37 €
Rédaction des permissions de voirie	Les visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	400,00 €	20/anX20€(1h agent de terrain+1/4h agent administratif)		400,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, déblaiement, purges, busage de fossé etc...)		2 087,88 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+fourniture		2 087,88 €
		30 867,88 €		8 767,33 €	39 635,20 €

Cout de Fonctionnement / m	0,76 €
----------------------------	--------